

DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**COMMUNE D'OS-MARSILLON****A 2023/S06/D03****Séance du jeudi 7 décembre 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le sept décembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

Présents : Mmes Vanessa DONNAY, Mireille JOUBERT, Anne-Marie TRINQUIER, MM. Jean-Jacques ARREGLE, Didier ALVAREZ, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Stéphane ESCAMES, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

Absent excusé : Mme Nelly BREIL (pouvoir M. Jérôme TOULOUSE), M. Raymond FINANA (pouvoir M. Jacques BRUNO), M. Edouard de GRANGE, Mme Sandra BAQUÉ.

M. Jean-Jacques ARREGLE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Office National des Forêts (ONF) : Coupe à asseoir en 2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. RUMBE de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** l'État d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après,
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites.

Mode de délivrance des bois d'affouages

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. Jean-Jacques ARREGLE,
- M. Serge ARRIEULA,
- M. Daniel LEYGUE.

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier, le Conseil Municipal :

- **FIXE** :
 - le mode de partage **par feu**
 - le délai d'abattage **au 1^{er} novembre 2024**
 - le délai de vidange **au 1^{er} novembre 2024**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera au martelage des parcelles n° 4_R et 1_J.

	UG	Surface (ha)	Propositions ONF	Mode de mobilisation		
				Vente en totalité	Affouage en totalité	Vente puis affouage
FC Os-Marsillon	8_A	3,20	Inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	9_A	4,59	Inscription	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15
 Membres présents : 11
 Vote pour : 13
 Vote contre : 0
 Abstention : 0
 Date de convocation : 1^{er} décembre 2023
 Affichage le 7 décembre 2023

Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme.
 Le Maire,
 Jérôme TOULOUSE


